

## Service Politique de la Ville

### PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE L'ELABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE

Ce protocole d'accord est signé entre :

**L'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur**

132 boulevard de Paris  
13003 Marseille

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Paul Castel

**La ville de Toulon**

Hôtel de ville  
Avenue de la République  
83056 Toulon

Représentée par le Maire, Monsieur Hubert FALCO

**Le Préfet du Var**

Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
83070 Toulon

Représenté par Le Préfet, Monsieur Pierre SOUBELET

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon**

100, rue des Remparts  
83000 TOULON

Représenté par la Vice Présidente, Adjointe au Maire,  
Madame Dominique ANDREOTTI

**Le Conseil Général du Var**

390, avenue des Lices  
83076 Toulon

Représenté par son Président, Monsieur Horace LANFRANCHI

en vue de sceller un premier engagement entre l'ensemble des signataires, décrivant la démarche projet à mettre en place tout au long de la phase d'élaboration puis de mise en œuvre du contrat local de santé.

#### PREAMBULE

**Le contrat local de santé est une mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 (HPST).**

Le contrat local de santé renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Programme régional de santé (PRS) en assurant à ce niveau la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé mais aussi des acteurs.

Il s'appuie sur les initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles (conférence de territoire, CRSA) et locales, et vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

## **ARTICLE 2 : DEMARCHE RETENUE**

Fin 2011, dans le cadre du CUCS, et avec le soutien de ses partenaires, la ville de Toulon, a souhaité engager sur le territoire du centre ancien une démarche associant les principaux acteurs concernés par la santé.

Dans cet esprit de concertation, un état des lieux partagé a été réalisé avec l'appui méthodologique du CODES 83 pour mieux cerner les problématiques de santé sur le quartier du centre ancien.

Cette première étape a mis en évidence des problématiques et permet d'ores et déjà d'identifier des axes d'interventions prioritaires en vue d'apporter des réponses adaptées aux besoins du territoire.

L'état des lieux confirme l'importance de la politique de requalification urbaine et de résorption de l'habitat indigne conduite par la ville qui, en améliorant les conditions d'habitat, contribue au bien-être et à la santé des habitants.

L'intérêt partagé par l'ensemble des partenaires et acteurs de l'action sanitaire et sociale doit permettre d'élaborer une démarche concertée et innovante pour améliorer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

Parmi les préconisations des différents partenaires, la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé par l'ARS PACA a fait l'objet d'un examen plus particulier et il a été convenu d'intégrer la proposition de CLS dans la poursuite de la démarche santé sur la base des modalités suivantes :

→ Etablissement d'un protocole d'accord

En vue d'un possible engagement des parties dans la démarche de CLS et pour en définir le cadre, il est proposé la signature d'un protocole d'accord jusqu'à la signature effective du contrat local de santé. Le protocole fixera les modalités de travail qui permettront à moyen terme de définir le contenu du CLS (périmètre, moyens, pilotage, démocratie sanitaire, étapes de la démarche, modalités pratiques) et la rédaction des fiches actions.

→ Modalités d'élaboration du protocole

Dans le cadre de la démarche santé mise en œuvre par la ville avec l'appui logistique du CODES 83, il est proposé la mise en place de séances de travail, en vue d'établir une proposition de protocole associant les principaux partenaires, décrivant le processus pour la mise en œuvre du contrat local de santé.

→ Etape d'évaluation et cadrage financier :

Les signataires du protocole procéderont à une étape d'évaluation partagée sur les actions portées par les différents partenaires sur le centre ancien. Celles-ci ne pourront être élargies dans leur contenu, leur public ou leur périmètre géographique que dans le cadre d'un financement partagé par les partenaires du contrat.

## **ARTICLE 3 : DIAGNOSTIC DES BESOINS DE SANTE SUR LE CENTRE ANCIEN**

- *La Ville de Toulon s'est engagée dans une ambitieuse politique de rénovation urbaine du centre ancien et parallèlement a initié une démarche santé comportant un état des lieux préalable pour définir les besoins de santé de ce territoire. Le centre ancien qualifié zone urbaine sensible fait partie des quartiers prioritaires de Toulon. Il abrite une population relativement précaire : elle est jeune, près d'un habitant sur trois est âgé de moins de 25 ans*

structures sont citées, par manque de référents identifiés ou de coordonnées directes disponibles.

- L'état des lieux a également permis de souligner que 33 % de la population du centre ancien a moins de 25 ans dont 17% de 15 à 24 ans (données INSEE 2006). L'ouverture du pôle universitaire à l'horizon 2014 et le développement du campus va augmenter la part des jeunes dans le centre-ville justifiant une attention particulière tenant compte de l'existant.

### 3.1 Besoins de santé :

La phase d'élaboration du CLS est en cours et il est à ce stade mis en évidence :

Les besoins de santé suivants :

<b>Besoin de santé</b>  <b>n°1</b>	<p><b>Favoriser l'accès des personnes notamment démunies aux droits, aux soins et à la prévention et développer le lien social</b></p> <p><b>Améliorer la santé par le logement</b></p> <p>→ Lutter contre l'habitat indigne et augmenter le niveau qualitatif des logements.</p> <p>Actions proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuivre le travail engagé dans le cadre du PRU et de L'OPAH-RU qui encourage la réhabilitation du parc privé sur le secteur du centre ancien, en subventionnant les travaux réalisés par les propriétaires.</li><li>- Poursuivre les actions de contrôle de l'habitat et de rappel sur la réglementation auprès des propriétaires de logements dégradés.</li></ul> <p>→ Améliorer la qualité de l'air dans les logements</p> <p>Actions proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la communication sur l'intérêt des visites, réalisées par les conseillers habitat santé, proposées aux ménages concernés (relogement PRU)</li><li>- Informer les médecins généralistes de l'intérêt des visites à domicile des conseillers habitat santé SCHS, pour les patients asthmatiques et/ou allergiques.</li><li>- Former les assistants de vie dans les organismes de formation et les structures professionnelles à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des logements.</li></ul> <p><b>Favoriser l'accès aux droits et aux soins pour tous</b></p> <p>→ Former les professionnels et bénévoles du quartier sur le thème de la précarité, de l'accès aux droits, aux soins et à la connaissance de l'offre de santé sur le territoire.</p> <p>Actions proposées<sup>1</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation sur l'accès aux soins et à la santé des personnes démunies.</li><li>- Formations sur le repérage, l'accueil et l'orientation des publics en fonction de leurs problématiques (par exemple addiction, santé mentale)</li></ul> <p>→ Encourager les démarches de proximité proposées par les structures pour favoriser</p>
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>1</sup> Opérateurs potentiels : CPAM, CG83, Caisses de retraite, IRIPS, CODES 83 en partenariat avec des structures spécialisées dans la prise en charge des problématiques retenues

	<p>isolées habitant un même quartier (coups de fil, coups de main, visites...) et utilisant le net pour se coordonner et agir au quotidien<sup>6</sup>.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action intergénérationnelle permettant de préserver le lien social.</li> <li>- Actions proposant un accueil collectif à caractère participatif favorisant le lien social<sup>7</sup></li> </ul>
<p><b>Besoin de santé</b></p> <p><b>n°2</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Prévenir et accompagner la perte d'autonomie.</b></p> <p><b>Prévenir la perte d'autonomie des personnes vieillissantes</b></p> <p>Actions proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture d'un espace de consultations spécialisées afin de réaliser des bilans de santé en gérontologie.<sup>8</sup></li> <li>- Formation des auxiliaires de vie à la prévention des accidents domestiques, de la dénutrition des personnes âgées et de la perte d'autonomie.<sup>9</sup></li> <li>- Activités mises en place par le Service Animation Séniors de la ville de Toulon</li> </ul> <p><b>Fluidifier le parcours de soin du patient</b></p> <p>Actions proposées<sup>10</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination autour des personnes âgées pour lutter contre les ruptures de parcours de soins : expérimentation parcours santé en amont et en aval de l'hôpital pour personnes de + de 75 ans en risque de perte d'autonomie.</li> <li>- Information en direction des médecins généralistes sur les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire pour les personnes vieillissantes</li> </ul> <p><b>Formaliser le travail en réseau</b></p> <p>Actions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dispositif MAIA porté par le CLIC du CCAS financé par l'ARS PACA : processus de construction d'un réseau intégré de partenaires pour les soins, les aides et l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent à domicile</li> <li>- les actions mises en œuvre par le pôle gérontologique du CCAS</li> </ul>

<sup>6</sup> Opérateur: Les Petits frères des pauvres dans le cadre d'une convention partenariale avec le CCAS en lien avec les associations des quartiers prioritaires CUCS en partenariat avec la ville de Toulon et TPM.

<sup>7</sup> Opérateurs : Centres sociaux, Espace Méditerranée, accueil de jour Archaos, Culture et communication

<sup>8</sup> Projet d'implantation d'une antenne ou centre de prévention de l'IRIPS (Institut régional d'Information et de Prévention dans le domaine de la sénescence) au CCAS de Toulon en 2013.

<sup>9</sup> Opérateurs potentiels: SCHS, CARSAT Sud-Est, CLIC/MAIA, CODES 83, EPGV

<sup>10</sup> Opérateurs potentiels :ARS PACA/CCAS/CLIC/MAIA

#### 4.3 Durée du protocole

Ce protocole est établi pour une durée maximum de 6 mois. Il prend fin à la signature du CLS au premier semestre 2015.

A Toulon, le 29/12/2014

Le Directeur de L'Agence Régionale de Santé

**Monsieur Paul CASTEL**

Pour le directeur général  
de l'agence régionale de santé  
PACA  
la déléguée territoriale

Docteur Béatrice PASQUET



Le Sénateur Maire de Toulon

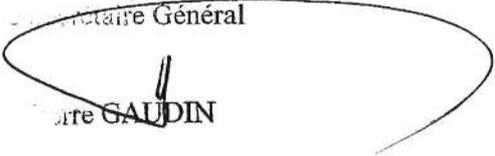
Ancien Ministre

**Monsieur Hubert FALCO**

Le Préfet du Var

Par le Préfet et par délégation,

Secrétaire Général



Maire GAUDIN

Le Président du Conseil Général du Var

**Monsieur Horace LANFRANCHI**

La Vice Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon

Adjoint au Maire de Toulon

**Madame Dominique ANDREOTTI**